



Livret PRATIQUE DU PILOTAGE A "L'AERIEENNE DU CHOLETAIS"



Association Aérienne du Choletais
Aérodrome Roland Garros
49300 CHOLET
<http://www.cholet-aero.fr/>
tél. : 06.88.41.41.36

→→→ Edition d'Août 2010 →→→



Association Aérienne du Choletais - Aérodrome Roland Garros. 49300 CHOLET
Tél. 06.88.41.41.36 ou 02.41.64.02.21 site internet : www.cholet-aero.fr/

- Association agréée par la Fédération Française Aéronautique.
- Ecole de pilotage au brevet de pilote privé agréée par l'Aviation Civile.
- Agrément Brevet d'Initiation Aéronautique.

Le Mot du Président



Grâce à ce livret*, l'aéro-club de L'Aérienne du Choletais vous invite à la pratique du pilotage, en loisirs ou bien pour passer votre brevet de pilote.

Créée en 1996, notre association, de type Loi 1901, forte de sa cinquantaine de membres, a pour objet social la promotion de l'Aéronautique sous toutes ses formes et notamment par la pratique du pilotage, en loisir ou en école.

Cette association est parrainée par Jean-Pierre LEFEVRE-GARROS, arrière petit neveu de Roland Garros.

Une qualité de gestion rigoureuse, un esprit bénévole très fort ainsi qu'un niveau d'encadrement élevé, ont permis à notre association d'être agréée par la Fédération Française Aéronautique, par la Direction Générale de l'Aviation Civile pour la pratique du pilotage.

Et, désireux d'intéresser les jeunes à l'aéronautique, nous disposons aussi de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale pour dispenser les cours du Brevet d'Etat d'Initiation Aéronautique, le BIA.

Propriétaire de deux avions, un Piper Warrior, 4 places, et un Jodel DR 1051, 3 places, l'Aérienne du Choletais offre une flotte adaptée pour les vol de loisir, de voyage et bien sûr, l'école. Nous proposons aussi la formation au pilotage grâce à quatre instructeurs, de haut niveau, tous diplômés d'Etat bénévoles.

Grâce à une gestion très précise, nous proposons un prix de l'heure de vol extrêmement attractif sur nos deux avions en particulier pour l'école.

Ce résultat est la réussite de tous nos membres et ce, malgré les obstacles, de toute nature, qui peuvent parfois, apparaître en "fonction des météos".

Il convient aussi de saluer l'ensemble de nos partenaires qui n'ont jamais cessé de nous soutenir depuis notre création, en particulier au lendemain de la suspension de l'organisation de nos manifestations aériennes dont la renommée dépassait largement les frontières nationales.

Ces quelques pages qui suivent vous permettront donc d'appréhender pleinement notre activité aérienne et notre association.

Alors, si l'aventure vous tente de venir voler avec nous ou d'apprendre à piloter, nous vous invitons à nous rejoindre sur l'aérodrome Roland Garros de Cholet pour une visite, un vol d'initiation et tout simplement pour partager une passion commune, l'Aviation.

Dans tous cas, nous restons à votre disposition..

Sincères salutations et bons vols à Toutes et à Tous.

Philippe RENAUDET
Président de l'Aérienne du Choletais

* Le contenu de ce document est non-contractuel



Fédération Française Aéronautique





AGREMENT AVIATION CIVILE

L'association « L'Aérienne du Choletais » est agréée par la Direction Générale de l'Aviation Civile pour pratiquer le pilotage et dispenser la formation de pilote privé, depuis le 15 octobre 2003, sous le numéro d'agrément F-NTS 3003 (Cf. page dernière page)

APPRENDRE A PILOTER UN AVION

L'Instruction :

L'instruction de notre activité aéronautique est dispensée par 3 instructeurs diplômés d'Etat.

Il s'agit de **Claude CHIRON**, **Jean-François BOYER** et **Hervé BRETAUDEAU** et **Grégoire LERY**.



Claude CHIRON est notre chef-pilote depuis le lancement de notre activité aérienne en 1999. Il est bénévole au sein de notre association.

Titulaire de plus de 17 000 heures de vol, il est commandant de bord sur Airbus A-330 et A-340 dans une compagnie aérienne internationale.



Jean-François BOYER totalise 27 000 heures de vol.

Ancien pilote de chasse et commandant de bord sur Boeing 747 et DC-10, Il totalise plus de 27 000 heures de vol sur plus d'une cinquantaine d'avions.

Il est bénévole au sein de notre association



Hervé BRETAUDEAU est pilote privé, instructeur bénévole .

Titulaire de plus de 550 heures de vol, il a débuté à l'Aérienne du Choletais comme pilote privé. Passionné d'aviation, il a poursuivi vers l'instruction en s'engageant dans un cursus d'instructeur dispensé par le Service de la Formation Aérienne de Grenoble.



Grégoire LERY est pilote professionnel et instructeur bénévole.

Ancien contrôleur aérien militaire, ce passionné d'avion est déjà titulaire de plus de 360 heures de vol.



Nos avions :

Pour pratiquer l'aviation, nous disposons de deux avions. Il s'agit d'un Piper Warrior, 4 places et d'un JODEL DR-1051, 3 places. Tous deux sont entretenus au sein d'ateliers agréés par l'Aviation Civile.



Piper Warrior 151 cv, 4 places.
Vitesse de croisière 185 km.
4 places.
900 km d'autonomie.

Parfaitement équipé, il offre des possibilités de voyage très intéressantes en France, en Europe et même au-delà de la Méditerranée (ex. Corse, Maroc, Tunisie, Libye, Pays de l'Est, Jersey....)

Il est proposé à 111 €*de l'heure (* Prix peut évoluer en fonction du prix du carburant)



JODEL DR 1051. Moteur 105 cv. 3 places.
Vitesse de croisière 190 km/h. 1350 km d'autonomie.

C'est sur cet appareil que les élèves apprennent à piloter pour un prix relativement raisonnable, à 84 €* de l'heure de. Et, pour les pilotes brevetés, il est à 90 €* vol.

* Prix peut évoluer en fonction du prix du carburant

Toute l'Equipe de l'Aérienne du Choletais
se tient à votre disposition pour venir découvrir et " visiter" nos avions.
Contact : 06.88.41.41.36

FFA 

Fédération Française Aéronautique





LES BREVETS DE PILOTE

La Législation propose deux brevets. L'un est le brevet de base, l'autre est le brevet complet.

A) Le Brevet de Base

Le brevet de base est le premier niveau de formation du pilote, accessible aux jeunes dès 15 ans. Il vous permet de voler seul à bord de l'avion sur lequel vous avez été formé, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome, hors des espaces contrôlés ou réglementés.

Des autorisations additionnelles telles que celle d'emport de passager peuvent être délivrées par l'instructeur lorsqu'un niveau de compétence seul à bord est atteint.

Il est conseillé d'avoir passé sa visite médicale aéronautique auprès d'un médecin agréé avant de débiter sa formation. La liste des médecins est consultable sur le site de la Fédération Française Aéronautique.

Les conditions officielles d'obtention sont :

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 4 heures en solo et 20 atterrissages, au minimum.
- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et de radio prévus par arrêtés

Programme de formation :

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités et celle du matériel.

Vous disposerez d'un manuel du pilote, document national qui sert à l'apprentissage du brevet de base mais aussi du brevet complet

Vous alternerez :

- des séances de cours théoriques (cours particuliers),
- les leçons de vol en double commande (pilotage de base, décollage, atterrissage...),
- Le premier "lâché" en solo pour des tours de piste lorsque l'instructeur estimera votre expérience suffisante,
- puis les vols en solo et en double commande selon la météo, votre progression.

Le brevet de base est sanctionné par un examen théorique et pratique d'une heure environ avec un pilote examinateur.

Il nécessite environ 20 heures de vol dont un minimum de 4 heures en vol seul à bord.





B) Le Brevet de Pilote Privé (PPL)

Après votre brevet de Base, à partir de 17 ans, vous pouvez obtenir une licence de pilote privé (titre Européen appelé PPL) qui permet de voyager et d'emmener sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

Cette licence vous donne le droit de faire du loisir aérien (voyages, vols touristiques...) sur le territoire français et à l'étranger si vous pratiquez la langue anglaise, ou bien la langue du pays traversé, sur un appareil de type monomoteur à piston, dont le poids est inférieur à 2,7 T.

La licence de Pilote Privé (PPL) autorise à voler dans des conditions météorologiques permettant le vol à vue (Conditions VFR).

Il est conseillé d'avoir passé sa visite médicale aéronautique auprès d'un médecin agréé avant de débiter sa formation. La liste des médecins est consultable sur le site de la Fédération Française Aéronautique.

Les conditions officielles d'obtention sont :

- Totaliser au minimum 45 heures de vol et au moins 25 heures de vol en double commande
- Totaliser au moins 10 heures de vol solo supervisé et au moins 5 heures de vol en solo en campagne avec un vol de plus de 270 Km avec 2 atterrissages complets sur 2 aérodromes différents
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence
- Subir avec succès les examens théoriques et pratiques prévus par arrêtés
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé*



Programme de formation :



Durant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage.

Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités et celle du matériel.

Vous disposerez d'un manuel du pilote, document national qui sert à l'apprentissage du brevet de base mais aussi du brevet complet.

Vous suivrez :

- Des séances de cours théoriques,
- Des leçons de vol en double commande (pilotage de base, décollage, atterrissage...),
- Des vols de navigations en double commande,
- Des vols d'entraînement en solo et en double commande selon la météo, votre progression,
- Des premières navigations en solo vers les terrains voisins
- Un examen final réalisé par un instructeur désigné par l'Aviation Civile.

→→→→→



Fédération Française Aéronautique





TARIFS* 2010 au 1^{er} août 2010

(Données non-contractuelles)

TARIFS* GENERAUX HEURES DE VOL

	Montant en €
Cotisation « Club » (obligatoire)	10
Carte « Pilote » (obligatoire)	30
Licence FFA (obligatoire) (sans revue Info Pilote)	64
Licence FFA (obligatoire) (avec revue Info Pilote)	97
Heure de vol « école » Jodel DR 1050, 3 places	84 *
Heure de vol « brevetés » Jodel DR 1050, 3 places	90 *
Heure de vol « école » Piper Warrior, 4 places	111 *
Heure de vol « brevetés » Piper Warrior, 4 places	111 *

*Tarifs non-contractuels notamment en raison des variations du prix du carburant.

Nota bis : Pour les mineurs, chaque inscription doit faire l'objet d'une autorisation parentale manuscrite du père et de la mère.



TARIFS* DONNES A TITRE INDICATIF BREVET DE PILOTE ADULTE

(+ de 22 ans)

(Sur la base** moyenne de 50 heures de vol)

DETAILS	Montant en €	Cumulé
Cotisation « Club » 2010	10	10
Carte « Pilote » 2010	30	40
Visite Médicale	Env. 50	90
Licence FFA (sans revue Info Pilote)	64	154
Licence FFA (avec revue Info Pilote)	ou 97	ou 187
Sacoche Pilote d'apprentissage 2010 + Carnet de vol + cartes de navigation	110	264 ou 297
Timbre Examen	70	334 ou 367
Base moyenne de 50 heures de vol à 84 € de l'heure.	4 200	4 464 ou 4497
Base du minimum légal de 45 heures de vol à 84€/de l'heure	3 780**	4114** ou 4147**
TOTAL		soit Base 50H env. 4500 € soit Base 45H env. 4100 €

*Tarifs non-contractuels notamment en raison des variations du prix du carburant et du niveau de l'élève

** Minimum légal 45 heures.

Pour tout renseignement complémentaire,
nous vous invitons à nous contacter au : 06.88.41.41.36
ou venir nous rendre visite
ou nous envoyer un mail à : aerienneducholetais@orange.fr



Fédération Française Aéronautique





TARIFS* 2010 au 1^{er} août 2010 JEUNES (- de 22 ANS)

TARIFS* DONNES A TITRE INDICACTIF BREVET DE PILOTE « JEUNE » (- de 22 ANS)

(Sur la base moyenne* de 50 heures de vol)

DETAILS	Montant en €	Cumulé
Cotisation « Club » 2010	10	10
Carte « Pilote » 2010	30	40
Visite Médicale	Env. 50	90
Licence FFA (sans revue Info Pilote)	64	154
Licence FFA (avec revue Info Pilote)	ou 97	ou 187
Sacoche Pilote d'apprentissage 2010 + Carnet de vol + cartes de navigation	110	264 ou 297
Timbres Examen	70	334 ou 367
Base moyenne à 50 heures de vol à 84 € de l'heure	4 200	4 464 ou 4497
Base minimum légal de 45 heures de vol	3 780**	4114** ou 4147**
Subventions*** de la Fédération Française Aéronautique et Comité Régional Pays de la Loire de la FFA	- 1665	
TOTAL		Base 50H : env. 2799€ ou env. 2832€ Base 45H : env. 2449€ ou env. 2482€

*Tarifs non-contractuels notamment en raison des variations du prix du carburant et du niveau de l'élève.

** Minimum légal 45 heures.

*** Subventions versées en fonction du cursus, voir ci-dessous.

DETAILS DES SUBVENTIONS FEDERALES*

Objectifs	Montant de l'aide
Lâcher	335 € offerts
Brevet de Base	335 € offerts
Brevet de Base + BIA	500 € offerts
PPL	670 € offerts
Aide Comité Régional	160 € offerts
Qualification montagne	335 € offerts
Qualification voltige 1 ^{er} cycle	335 € offerts

*Pour l'année 2010. En fonction du parcours de l'élève.

Pour tout renseignement complémentaire,
nous vous invitons à nous contacter au : 06.88.41.41.36
ou venir nous rendre visite ou nous envoyer un mail à : aerieneducholetais@orange.fr



Fédération Française Aéronautique





LE BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE (B.I.A.)

Le B.I.A. est une formation diplômante, délivrée conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère chargé de l'Aviation Civile.

Ouverte aux jeunes d'au moins 13 ans, elle permet de traiter des sujets d'aérodynamique et mécanique du vol, de connaissance des aéronefs, de la météorologie, de la navigation ainsi que de la sécurité des vols.

Au sein de l'Aérienne du Choletais, la préparation de l'examen est assurée par Christophe COUTAND, pilote privé, membre de l'association, titulaire du **Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique** (CAEA). Il exerce le métier de professeur l'Education Nationale au sein d'un lycée du Choletais.



La formation est sanctionnée par un examen d'état. Celui-ci permet, aux jeunes désireux de poursuivre vers un brevet de pilote privé, de pouvoir bénéficier de bourses fédérales dont le montant peut atteindre environ 1635 euros.

Durant leur formation théorique, 3 heures par semaine sur 20 semaines, les jeunes ont généralement aussi l'occasion d'effectuer un ou plusieurs vols d'initiation dans le cadre de l'aéro-club.

L'examen a généralement lieu en mai. Il consiste en 2 H 30 d'épreuves obligatoires écrites et une épreuve facultative de 30 mn. L'épreuve facultative concerne l'aéromodélisme et se compose de 20 questions. Le total des épreuves obligatoires est de 100. Seuls les points supérieurs à 10 obtenus à l'épreuve facultative sont pris en compte.

Notre première promotion, 2009-2010, a enregistré un 100% de réussite à l'examen dont une mention « Très Bien ».

Modalités d'inscription au sein de l'Aérienne du Choletais :

Cotisation Aéroclub : 10 euros.

Carte BIA : 40 euros

Cautiion de 50 euros (non-encaissée). En cas d'échec à l'examen, la Fédération ne verse pas l'aide de 50 euros pour l'heure de vol. Cette prise en charge est alors demandée à l'élève.

L'inscription comprend 1 heure de vol d'initiation, sous réserve de conditions particulières.

Inscription sur entretien avec le professeur de BIA (date précisant début juin) et dans la limite des places disponibles.

Assiduité aux cours exigée.

Nota : Dans le Choletais, le BIA est dispensé au Lycée Renaudeau, au Lycée La Providence ainsi qu'au Lycée Saint-Gabriel.



Fédération Française Aéronautique





F-PAJN, DR 1051, 105 chevaux, 3 places

**Ces deux avions sont la propriété
de l'Aérienne du Choletais**

F-BVTH, Piper Warrior, 151 chevaux, 4 places





Dans le cadre de ses activités, l'Aérienne du Choletais est souvent rejointe par deux avions extérieurs à l'association mais pilotés par quelques uns de nos membres.

Ces deux avions participent donc régulièrement à nos différents voyages.

Il s'agit d'un MCR, biplaces qui navigue à 130 kt (photo ci-dessus) et d'un Mooney MJ20, 4 places, IFR, train rentrant, dont la vitesse de croisière est d'environ 150 kt (photo ci-dessous).



Bouguenais, le 15 OCT. 2003

Aérienne du Choletais
Aérodrome de Cholet
49300 CHOLET

Ministère de
l'Équipement
des Transports
du Logement
du Tourisme
et de la Mer

Secrétariat d'Etat
aux Transports



Direction
Générale
de l'Aviation
Civile

Direction
de l'Aviation
Générale

Délégation
Régionale
Des Pays
de la Loire

objet : Accusé de réception
référence : ~~685~~ DIV/EX
affaire suivie par : Sophie RAULT

**ACCUSE DE RECEPTION
DE DECLARATION D'ORGANISME DE
FORMATION
A LA LICENCE DE PILOTE PRIVE
(PPL)**

J'accuse réception de la déclaration de votre organisme de formation, Aérienne du Choletais, auprès de mes services.

Je vous indique que :

votre organisme est enregistré sous le numéro : F-NTS 03003
Les formations que vous dispensez en vue de la délivrance de titres conformes à l'arrêté FCL I du 29 mars 1999 sont enregistrées sous les numéros suivants :

<i>PPL théorique</i>	<i>n° formation PPL théorique</i> F-NTS 03003-01
<i>PPL pratique</i>	<i>n° formation PPL pratique</i> F-NTS 03003-02
<i>Vol de nuit</i>	<i>n° formation vol de nuit</i> F-NTS 03003-03
<i>Qualification de classe monomoteur à piston</i>	<i>n° formation qualification de classe monomoteur à piston</i> F-NTS 03003-04

Pour chaque formation dispensée vous devrez faire apparaître sur l'attestation de formation que vous délivrerez au navigant le numéro de votre organisme, ainsi que le numéro de la formation.

Je vous rappelle que vous devrez tenir informé mes services de toute modification ultérieure relative à votre organisme de formation.

Aérodrome de
Nantes-Atlantique
B.P. 4309
44343 Bouguenais
Cedex
téléphone :
02.40.84.83.89
télécopie :
02.40.84.83.77

Le Chef de la Division
Exploitation Aéroporuaire


Myriam CHEZE